



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 14 novembre 2013

Vu la politique de la Ville de Lancy sur l'aménagement systématique de points de récupération enterrés pour toute nouvelle construction importante sur le territoire communal.

Vu la nécessité de créer quatre points de récupération dans le quartier des Pontets et d'agrandir le point de récupération du Bachet ;

Vu que le quartier des Pontets regroupe aujourd'hui plusieurs milliers d'habitants.

Vu que l'on constate un tri des déchets à la source de mauvaise qualité, faute de récipients adéquats et incitatifs et que le taux de recyclage sur l'ensemble du site est bien en dessous de la moyenne lancelienne ;

Vu que la réalisation de ces points de récupération apporterait une amélioration de l'environnement sanitaire du quartier, ainsi qu'une amélioration du tri à la source ;

Vu que les coûts de traitement liés aux déchets collectés dans ce quartier sont importants et pourraient ainsi être réduits de 30% avec une infrastructure globale plus appropriée ;

Vu que la Ville de Lancy souhaite également agrandir le point de récupération du Bachet par l'apport de trois bennes supplémentaires afin de pouvoir absorber en suffisance les déchets incinérables des immeubles voisins ;

Vu le succès des emplacements précédemment aménagés sur le territoire communal, tant en regard de leur accessibilité, des volumes de récupération à disposition que la propreté environnante ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 10 octobre 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

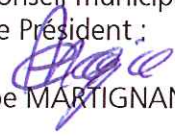
DECIDE

à l'unanimité, soit par 29 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 512'000.— pour la création de quatre points de récupération dans le quartier des Pontets et l'agrandissement du point de récupération du Bachet ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 723500.501169,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 723500.141971,
4. d'amortir cette somme en 10 ans dès 2014 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 729100.331000.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :


Philippe MARTIGNANO



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 14 novembre 2013

Vu la volonté de la Fondation des Evaux de gérer les ressources humaines de manière autonome ;

Vu la décision du Conseil de la Fondation des Evaux du 24 juin 2011 de procéder à un toilettage général des statuts des Evaux ;

Vu le projet de modification de statuts ci-annexé ;

Vu la décision du Conseil de la Fondation des Evaux d'accepter à l'unanimité dans sa séance du 12 juin 2013, le projet de modification des statuts présentés après étude par les membres du bureau ;

Vu que cette modification des statuts doit être ratifiée par le Conseil municipal, ainsi que par les Conseils municipaux des communes membres de la Fondation des Evaux ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, et t, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 31 octobre 2013 ;

sur proposition du Conseil de la Fondation des Evaux

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 29 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'approuver les nouveaux statuts de la Fondation des Evaux validés par le Conseil de Fondation, annexés à la présente délibération
2. une fois les statuts approuvés par les différents Conseils municipaux, ils devront encore être validés par le Grand Conseil



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :


Philippe MARTIGNANO